

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 24 – Singapour*****Intervention de la Belgique***27 janvier 2016 |

**Monsieur le Président,**

La Belgique souhaite plein succès à la délégation de Singapour dans l’exercice de ce second Examen période universel.

Mon pays concentrera son intervention sur les thèmes de la protection des droits des femmes, des droits de l’Enfant et des libertés fondamentales. Mon pays se félicite de la création du « réseau national pour la protection des familles contre la violence ». Nous nous réjouissons du retrait partiel par Singapour de ses réserves à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discriminations à l’égard des femmes (art 2 et 16 CEDAW), et encourageons le pays à mettre sa législation en conformité et à considérer positivement la levée complète des réserves restantes. En outre, l’égalité hommes-femmes, ainsi que la protection des droits des femmes et des filles, en particulier quand elles sont victimes de violences, devraient être renforcées. En matière de respect des droits de l’enfant, mon pays est vivement préoccupé par le fait qu’un mineur puisse être enrôlé dans l’armée et jugé par un tribunal militaire.

En matière de libertés fondamentales, la Belgique encourage Singapour à procéder à un examen holistique des différentes législations qui restreignent actuellement la liberté d’expression, en particulier en vue de protéger les défenseurs des droits de l’homme et les organisations de la société civile.

Ma délégation souhaite formuler les 3 recommandations suivantes :

**R1** Harmoniser la définition de l’enfant en droit interne et mettre un terme à l’engagement volontaire de mineurs dans l’armée.

**R2** Dépénaliser la diffamation et en faire une infraction civile conformément aux normes internationales.

**R3** Criminaliser nommément les violences familiales et le viol conjugal et veiller à ce que la définition du viol soit conforme aux normes internationales et prendre des mesures pour faciliter le signalement de violences domestiques et sexuelles et protéger les victimes.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**

\*\*\*